

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 10 décembre 2015, à 20h15

Présidente	Mme Roxane ECOFFEY
Vice-Président	M. Emmanuel BUSSARD
Membres du Bureau	MM. Frédéric BERSET - Didier ECOFFEY - Patrice GEINOZ - Thierry JORDAN
Présents-es	<p>45 membres, dont ceux nommés ci-dessus</p> <p>Mmes</p> <p>MM. Jacqueline BALMAT – Ana BAPTISTA SILVA – Valentin BARD – Luc BARDET – Nicole BARDET – Jeannine BONGARD – Vincent BRODARD – Christine CAILLE – Stéphanie CHOFFLON – Laurent COTTING – Nicolas DAFFLON – Achille DEILLON – Thierry ECOFFEY – Jean Marc FASEL – Corinne FINGER – Laurent FINGER – Rolf GEORGI – Michel GRABER – Denis GRANDJEAN – Manuel HURNI – Bernard JAQUET – Philippe JORDAN – Cédric LIARD – Anne LOVATO – Thierry MATERNINI – Philippe MENOUD – François-Xavier MEUWLY – Nicolas PACCAUD – Henribert RIME – Sébastien RODI – Vincent ROUBATY – Nicolas SALAMIN – Thierry SCHMID – Jean-Marcel SCHMOUTZ – Patrice SCHMOUTZ – Nicolas SCHMUTZ – Arbër TAHIRI – Stefan TRUEMPLER – Christine VALLELIAN</p>
Excusés-es	<p>pour le Conseil général</p> <p>Mme</p> <p>MM. Jean-Pierre AEBERHARD - Milan ANDRIC – Eric BUCHMANN – Sylviane PERISSET GANTNER</p>
Présents	<p>pour le Conseil communal, 8 membres</p> <p>Mme</p> <p>MM. Roger BRODARD, syndic - Christian DEILLON, vice-syndic - Pascal DELABAYS - Marc GENILLOUD – Antonio GODINHO - Heinz KRATTINGER - Marc MENOUD - Christian PERRIER - Micheline POULIN, conseillers communaux</p> <p>pour l'Administration communale</p> <p>M. Yves BARD, secrétaire communal</p> <p>M. Gabriel GILLIERON, chef du Service des finances</p>
Rédacteur	M. Yves BARD, secrétaire communal
Dactylo	Mme Hélène PITTET, secrétaire

« Monsieur le Vice-Président du Conseil général,
Messieurs les membres du Bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Monsieur le Chef du Service des finances,
Mesdames et Messieurs les représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher public,

Je vous remercie de votre présence et de votre flexibilité concernant le changement d'horaire de notre séance.

Avant de débiter le Conseil général de ce soir, nous assisterons à une présentation des travaux d'agrandissement du Cycle d'Orientation de la Glâne. Dès lors, je passe la parole à **MM. CRAUSAZ et CHOBAS**, respectivement Directeur et Administration du CO, pour la présentation que voici :

cf annexe 1 : dossier de présentation.

Un grand MERCI Messieurs pour votre présentation.

Ce matin, les yeux pétillants d'impatience devant mon calendrier de l'Avent, je me demandais ce qui se cachait derrière la petite case encore scellée. Je suis sûre que vous vous demandez tous : Mais qu'a-t-elle bien pu observer de spécial dans son calendrier aujourd'hui ? Eh bien, nous avons tous découvert la même fenêtre, car il s'agissait de l'ordre du jour du Conseil général. Chaque matin, selon ce que je découvre, je peux avoir plusieurs types de réactions, par exemple :

- L'étonnement, lorsque je ne m'attendais pas du tout à trouver ce type de surprise.
- Le doute : Est-il judicieux d'avoir mis cette chose dans le calendrier ? Je me pose des questions par rapport à ce présent.
- La résignation, car je me dis : Ah ... chaque année je reçois la même chose, mais ce n'est pas grave, car c'est une valeur sûre et je l'apprécie bien malgré tout.
- Ou l'émerveillement, car l'attention que je découvre est une formidable idée et elle me plaît beaucoup.

Lors de la lecture de l'ordre du jour, avez-vous été étonnés, dubitatifs, résignés, émerveillés ? Ou avez-vous eu d'autres réactions que je n'ai pas citées ? Je me réjouis d'écouter les échanges de ce soir et de voir si, tout comme moi, vous avez été curieux de découvrir cette case du 10 décembre.»

« Applaudissements. »

EXCUSES

Le Bureau du Conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

Mme/MM.

- Jean-Pierre AEBERHARD.
- Milan ANDRIC.
- Eric BUCHMANN.
- Sylviane PERISSET GANTNER.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences signée par chacune et chacun la participation de **45 Conseillères et Conseillers généraux** à cette séance. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes, le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière séance ainsi que les messages ont été adressés à chaque Conseiller et Conseillère général-e dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

Cette convocation ne suscitant aucune remarque, **Mme la Présidente** déclare cette Assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, elle prie chacun de bien vouloir lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps afin de permettre aux membres du Bureau d'effectuer leur travail de comptage.

Mme la Présidente remercie également les différents intervenants de bien vouloir remettre au Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Mme la Présidente remercie également les intervenants d'utiliser les micros qui ont été distribués, afin de faciliter la compréhension des interventions.

Elle rappelle enfin, en référence à l'art. 6 du règlement d'exécution de la loi sur les Communes, que cette séance est enregistrée, afin de faciliter la tenue du procès-verbal.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Avant de passer à la lecture de l'ordre du jour, **Mme la Présidente** signale que le point 4 « *Approbation du nouveau règlement organique de la défense-incendie* » a été supprimé, sur demande du Conseil communal et d'entente avec le Bureau du Conseil général.

En effet, le Conseil communal doit encore régler quelques détails concernant certains articles de ce règlement.

De plus, les communes partenaires de Billens-Hennens et Mézières doivent être concertées pour ces dernières corrections. Le Bureau a dès lors accepté ladite suppression.

Ainsi, après suppression du point 4 « *Approbation du nouveau règlement organique de la défense-incendie* », l'ordre du jour définitif est le suivant :

- 1. Procès-verbal de la séance du 8 octobre 2015.**
- 2. Budgets 2016**
 - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements.**
 - 2.2 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 95 % à 90 % de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 95 % à 90 % de l'impôt cantonal de base.**
 - 2.3 Demandes de crédits**
 - 2.3.1 de CHF 65'000.00** pour l'acquisition et le traitement des opérations absolument nécessaires à la conservation du fonds photographique de M. Jean-Louis DONZALLAZ par les archives de la Ville.
 - 2.3.2 de CHF 500'000.00** pour la réfection des routes communales.
 - 2.3.3 de CHF 200'000.00** pour l'établissement d'un PAD-cadre dans le secteur de la Condémine.
 - 2.4 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2016.**
- 3. Approbation du règlement communal sur la participation des propriétaires aux frais de planification et d'approbation des plans d'aménagement de détail (PAD).**
- 4. Divers.**

Ce nouvel ordre du jour modifié - 4 points au lieu de 5 - ne suscitant ni question ni remarque, **Mme la Présidente** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR MODIFIE.

A l'issue de ce vote, **Mme la Présidente** passe à l'examen des objets proposés :

1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08.10.2015

La lecture du procès-verbal de la séance du 08.10.2015 n'est pas demandée.

Son contenu ne suscitant aucune remarque, **Mme la Présidente** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08.10.2015.

Mme la Présidente remercie et félicite toute l'équipe du Secrétariat communal pour l'excellente tenue de ces documents.

2. BUDGET 2016

Afin que l'examen des budgets 2016 se déroule dans les meilleures conditions et que chacun puisse prendre sa décision le plus sereinement possible, **Mme la Présidente** propose la procédure suivante :

Point 2.1

- Présentation générale du budget des investissements et de fonctionnement 2016 par M. Christian DEILLON, Vice-Syndic, Directeur du dicastère FINANCES/ECONOMIE.
- Rapport de la Commission financière.
- Examen de détail des divers chapitres des budgets et votes éventuels des objets contestés.
- Après les examens de détail des budgets des investissements et de fonctionnement, les groupes politiques seront invités à s'exprimer sur les budgets 2016 en général.

Point 2.2

- Modification du coefficient de l'impôt.

Point 2.3

- Examen des demandes de crédits.

Point 2.4

- Vote final du budget 2016, en deux temps
 1. Le budget des investissements.
 2. Le budget de fonctionnement.

Cette manière de procéder pour l'examen du budget 2016 ne suscitant aucune remarque, **Mme la Présidente** la soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA PROCEDURE PROPOSEE POUR L'EXAMEN DES BUDGETS 2016.

2.1 PRESENTATION GENERALE DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS ET DE FONCTIONNEMENT

Mme la Présidente passe la parole à **M. Christian DEILLON**, Vice-Syndic, Directeur du dicastère FINANCES/ECONOMIE, pour la présentation du budget des investissements et de fonctionnement 2016.

« Le Conseil communal a le plaisir de vous présenter le dernier budget de cette législature.

Le cadre, qui avait été fixé tout au long de ce mandat 2011-2016, a été pleinement respecté et, si l'exercice a pu paraître contraignant, il nous permet aujourd'hui de proposer une baisse du taux d'impôt dans le cadre du budget de fonctionnement.

Comme de coutume, la présentation du budget s'articule en deux volets. Je vous propose d'examiner en premier lieu le budget des investissements.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Le budget des investissements 2016 prévoit de nouvelles dépenses à voter pour un montant de frs. 12'615'000, alors que les recettes ne devraient s'élever qu'à 1,7 mios de francs. Dans les dépenses envisagées, certaines représentent une nette amélioration des infrastructures communales, qu'il s'agisse des outils de travail pour notre collectivité que des installations bénéficiant à l'ensemble de la population.

Je pense en premier lieu :

- À l'assainissement des installations sportives de Bossens, qui fait suite à la réfection complète du terrain du Glaney et qui nous permettra de rattraper de manière tangible notre retard dans ce domaine.*
- Je pense aussi à la construction d'un nouveau bâtiment édilitaire sur le terrain de Bocheferra, terrain qui devrait accueillir à terme également notre nouvelle déchetterie communale.*
- Je citerai également le remplacement de l'éclairage des monuments historiques qui nous permettra de mieux valoriser le coup d'œil magnifique qu'offrent la colline et ses monuments.*

Mais ce budget des investissements initie aussi de gros travaux de réfection de notre réseau d'eau et d'évacuation des eaux en parallèle avec l'arrivée du chauffage à distance. Le développement d'un chauffage produit avec des énergies renouvelables et l'avancement de la mise en fonction du système séparatif des eaux usées démontrent pleinement la volonté de notre Commune de diminuer son impact sur l'environnement.

Une partie des dépenses, dont les demandes de crédit seront présentées au cours de l'année 2016, seront seulement initiées l'année prochaine et pourraient être dépensées sur plusieurs exercices.

Au final, la charge nette du budget 2016, augmentée des dépenses déjà votées, s'élève à frs. 18'131'500.00.

Un énorme rattrapage a été effectué ces dernières années sur l'entretien de nos routes et il nous paraît opportun d'investir ou de rénover aujourd'hui d'importantes infrastructures. Si les taux d'amortissement obligatoire sont fixés par l'Etat, le taux historiquement bas des emprunts nous permet de maintenir des charges financières à un niveau tout à fait acceptable.

Nous ne perdons pas de vue d'autres investissements importants, tels que la construction d'une nouvelle école ou notre participation, au niveau du district, à la rénovation des homes ou à l'agrandissement du Cycle d'orientation. Ces nouvelles charges impacteront nos comptes de fonctionnement à l'horizon dès 2019-2020.

BUGDET DE FONCTIONNEMENT

Comme de coutume, le Conseil communal a élaboré le budget de fonctionnement en examinant, ligne après ligne, si chaque dépense était justifiée et nécessaire. Cette manière de procéder nous a amené, au terme de la première lecture, à entrevoir un bénéfice de plus de frs. 650'000.00.

Fait exceptionnel, ce bénéfice était atteint en intégrant, dans le fonctionnement, des travaux d'entretien importants ou l'achat de machines et matériel qui, il n'y a pas si longtemps, auraient fait l'objet d'une demande de crédit dans les investissements. Intégrer ces dépenses au fonctionnement n'est pas une manière détournée de procéder à des investissements; c'est plutôt la possibilité d'amortir, en un seul exercice, des dépenses qui génèreraient autrement des charges financières annuelles.

Ces dépenses exceptionnelles, figurant au budget de fonctionnement, sont les suivantes :

<i>Réfection toiture bâtiment du feu</i>	<i>frs. 110'000.00</i>
<i>Raccordement des bâtiments communaux au chauffage à distance (CAD)</i>	<i>frs. 176'000.00</i>
<i>Chemin d'accès - cimetière</i>	<i>frs. 50'000.00</i>
<i>Barrières Place de l'Hôtel de Ville</i>	<i>frs. 45'000.00</i>
<i>Amélioration du Jardin derrière le bâtiment de l'Administration</i>	<i>frs. 35'000.00</i>
<i>Achat d'une tondeuse pour le terrain de football du Glaney</i>	<i>frs. 45'000.00</i>
<i>Achat mini pelle pour Service de l'édilité</i>	<i>frs. 45'000.00</i>
<i>Achat panneau lumineux pour informations communales</i>	<i>frs. 35'000.00</i>
<i>Crédit général d'études</i>	<i>frs. 100'000.00</i>

Pour un total de plus de frs. 641'000.00 !

Je l'ai déjà dit, le but d'une collectivité n'est pas de dégager des bénéfices. Le but d'une collectivité est d'offrir des services et des infrastructures adaptées à sa grandeur et à en demander le juste prix par le biais de l'impôt à ses concitoyens.

Même si d'importants amortissements se profilent, il n'est pas justifié aujourd'hui de capitaliser un montant dépassant le demi-million :

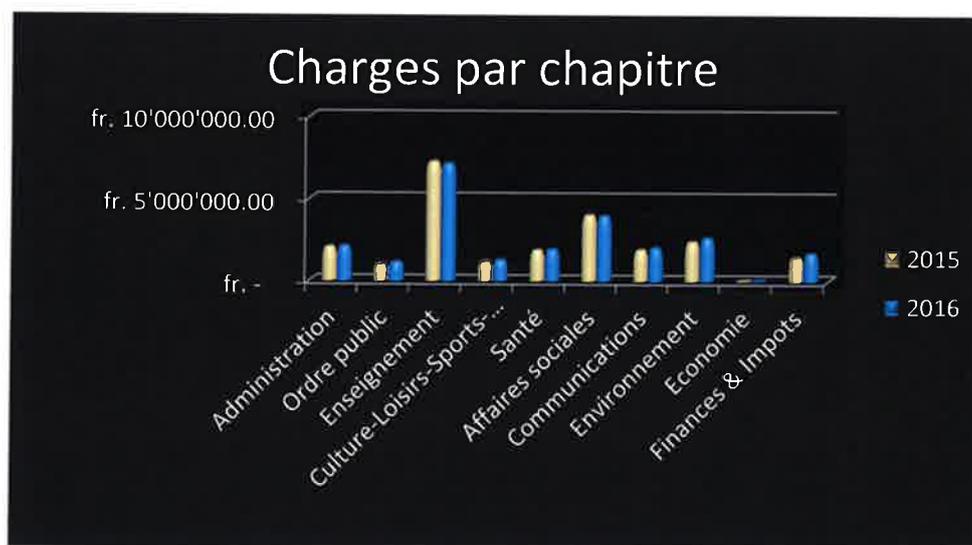
- *Nous avons pratiquement épuisé nos possibilités d'amortissements supplémentaires.*
- *Nous avons rattrapé le retard d'entretien sur la majeure partie de notre réseau routier et sur les trottoirs, et si nous devons encore réaliser certains tronçons, cela devra se faire au rythme de l'avancée du chauffage à distance ou de la mise en séparatif.*
- *Nous ne sommes pas autorisés à réaliser des réserves comptables.*

Dès lors, le Conseil communal, après mûre réflexion, a décidé de proposer une baisse du taux d'impôt, baisse d'impôt qui fera l'objet d'un message avant l'approbation définitive du budget par le Conseil général.

Les dépenses

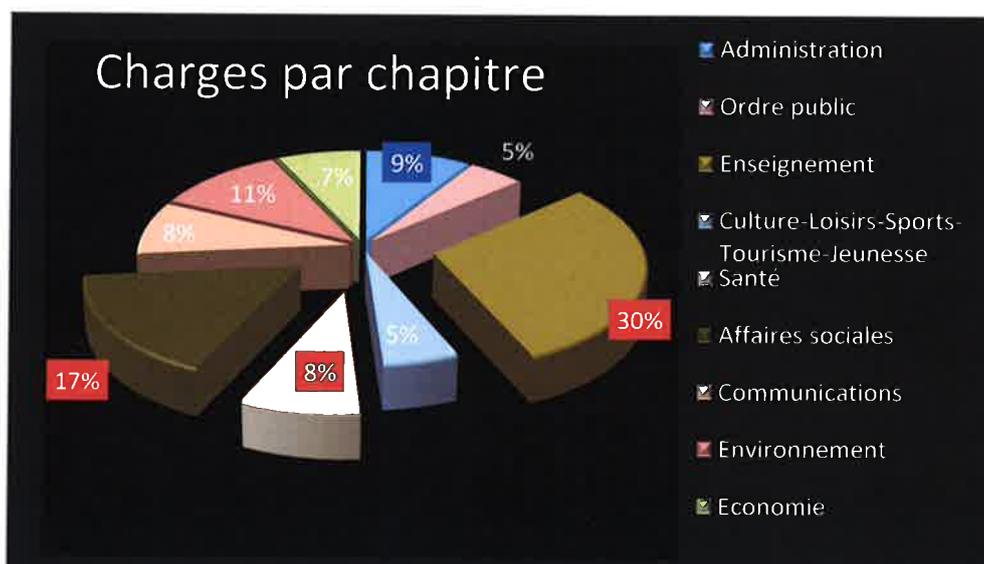
Les dépenses totales budgétisées s'élèvent à frs. 23'792'760.00, en hausse d'un peu plus de frs. 750'000.00 par rapport au budget 2015.

Graphiquement, on observe relativement peu de différence entre les deux exercices.



Si, à l'examen de détail, on observe des différences, en chiffre relatif, plus élevées, cela est uniquement dû aux dépenses uniques énumérées précédemment.

Charges par chapitre		Budget 2014	Budget 2015	Différence
Administration	fr.	2'045'475.00	fr. 2'097'996.00	2.6%
Ordre public	fr.	1'008'147.00	fr. 1'125'710.00	11.7%
Enseignement	fr.	7'247'226.00	fr. 7'124'656.00	-1.7%
Culture-Loisirs-Sports-				
Tourisme-Jeunesse	fr.	1'170'110.00	fr. 1'256'100.00	7.3%
Santé	fr.	1'861'510.00	fr. 1'916'710.00	3.0%
Affaires sociales	fr.	3'996'772.00	fr. 3'942'556.00	-1.4%
Communications	fr.	1'890'858.00	fr. 2'008'496.00	6.2%
Environnement	fr.	2'376'207.00	fr. 2'624'763.00	10.5%
Economie	fr.	14'235.00	fr. 14'380.00	1.0%
Finances & Impôts	fr.	1'415'616.00	fr. 1'681'593.00	18.8%

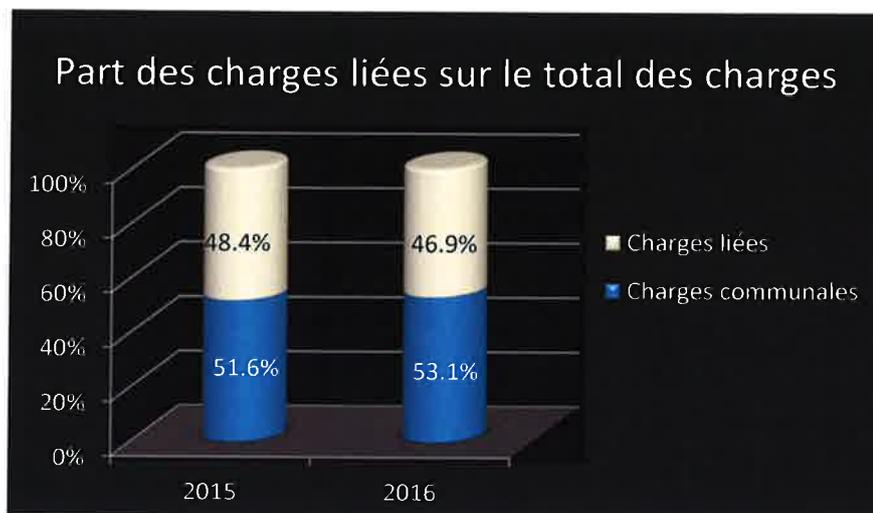


A l'examen des charges par chapitre, on constate que l'administration de notre Commune représente un peu moins de 9% du total des charges, chiffre stable.

Le cumul des charges de trois chapitres, soit l'enseignement (30%), la santé (8%) et les affaires sociales (17%) représentent, à elles seules, le 55% des dépenses de fonctionnement.

Ce sont essentiellement des charges liées provenant des associations de district ou du canton.

Les charges liées, en chiffre absolu, sont relativement stables à près de 11 millions de francs. Du fait de l'augmentation de notre budget total, elles sont en légère diminution en chiffre relatif et représentent le 47% de nos dépenses totales.



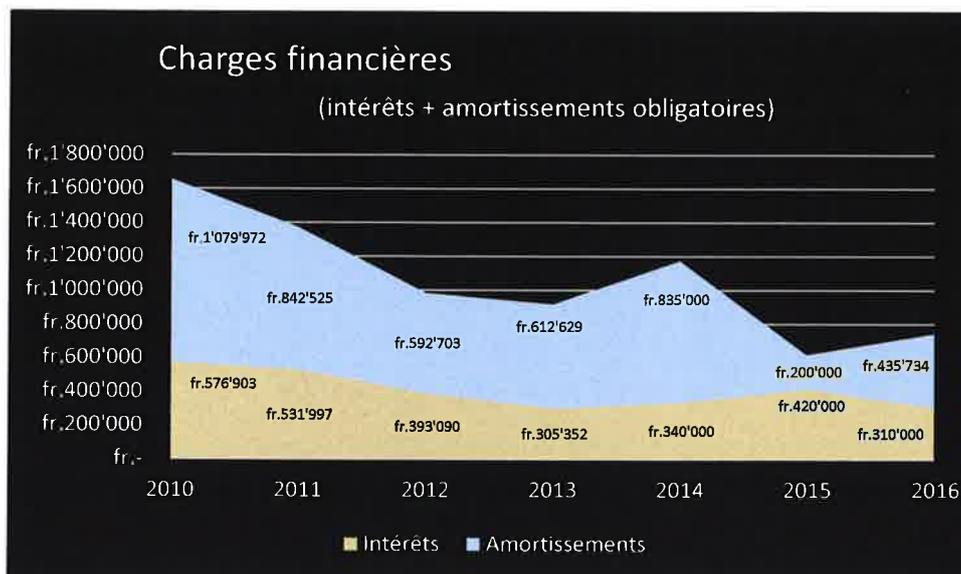
Si ces charges liées sont stables, ceci est essentiellement dû à la clé glânoise qui, grâce à notre riche commune voisine, nous est un peu plus favorable que l'année dernière.

Tableau : évolution de la clé glânoise.

2008	23.891%
2009	22.255%
2010	21.552%
2011	20.740%
2012	21.325%
2013	21.173%
2014	18.832%
2015	20.277%
2016	18.918%

A noter qu'un pourcent de clé glânoise supplémentaire nous coûterait un peu plus de frs. 240'000.00.

Dernier élément relevant au niveau des dépenses, les charges financières :

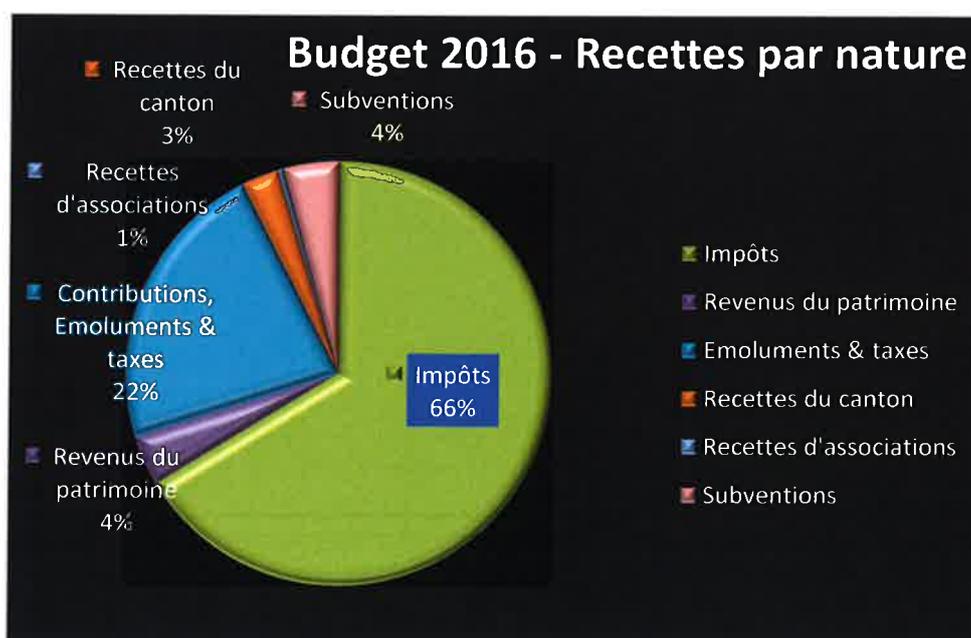


Notre faible niveau d'endettement, mais aussi les taux d'emprunts historiquement bas, nous permettent de présenter un ratio de charges financières de 3% par rapport aux dépenses totales, ce qui est considéré par le Service des communes comme un excellent ratio.

Passons maintenant à l'examen de nos ...

Recettes

La classification des recettes par nature ne présente aucune surprise. Le 2/3 de nos ressources provient de l'impôt et le 22% provient de taxes d'utilisation, de contributions de remplacements ou de remboursements d'avances de frais.



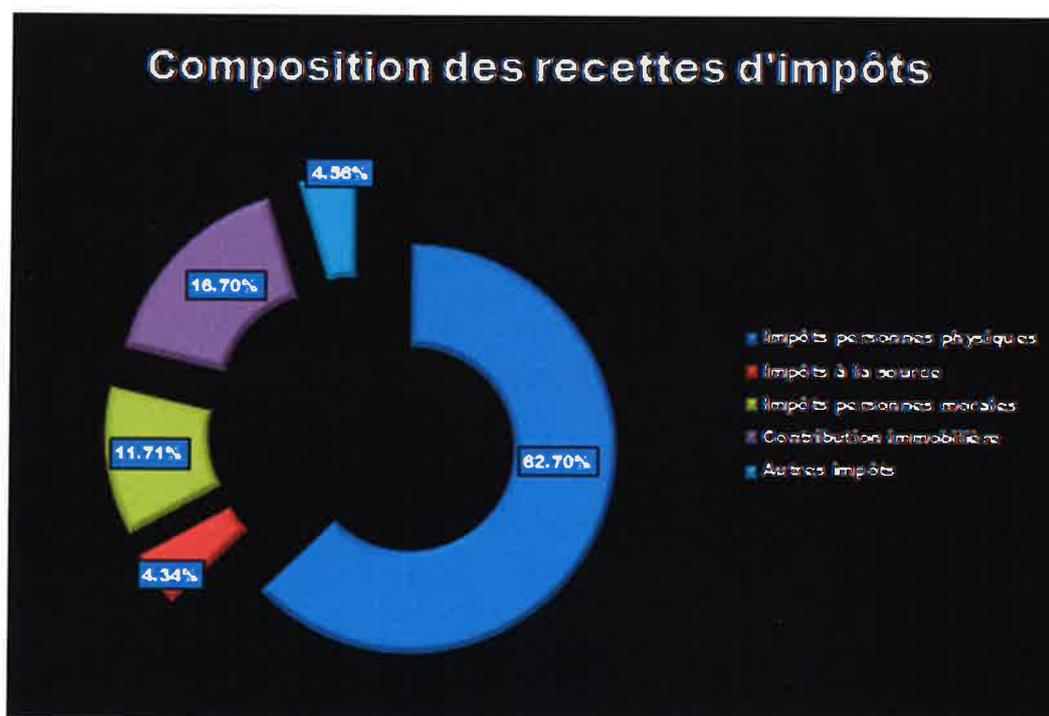
Les contributions cantonales provenant de la péréquation des besoins et compensations provenant de la péréquation des ressources s'élèvent à 1 mio de francs, contre frs. 915'000.00 en 2015, et frs. 877'490.00 en 2014.

Au chapitre de l'impôt, le Canton nous suggérait une progression de 7,3 % pour les personnes physiques et de 7,8 % pour les personnes morales, par rapport à la dernière statistique fiscale connue, soit celle de 2013.

Dans les deux cas, par mesure de prudence, nous avons adopté une progression de 3 %.

Si on examine le chapitre impôts, avec un taux ramené à 90 ct comme dit précédemment, on constate que les personnes physiques contribuent à plus du 2/3 des rentrées totales, soit :

- 62,7 % pour les personnes taxées de manière ordinaire ;
- 4,3 % pour les personnes taxées à la source.



Les rentrées fiscales liées aux personnes morales devraient nous rapporter frs. 1'750'000.00, soit le 11.7 % de nos rentrées d'impôts.

Le montant perçu à titre de contribution immobilière passe de frs. 2'000'000.00 à 2'500'000.00 et représente 3 points de plus que l'année dernière.

Le solde des rentrées liées aux impôts concerne essentiellement des rentrées liées à des prestations en capital ou à des mutations immobilières. Ces rentrées sont estimées, de manière prudente et sur la moyenne des dernières années, à un peu plus de frs. 650'000.00, soit 4,5 % des rentrées fiscales.

Je pense vous avoir donné une appréciation assez exhaustive de ce budget 2016.

Tant les investissements que le fonctionnement correspondent au cadre que le Conseil communal s'est fixé pour cette législature et le résultat est bon, voire excellent, ce qui justifie la baisse du taux d'impôt telle qu'elle vous est proposée.

Nous savons que de nouvelles charges, tant au niveau de notre Commune qu'au niveau du district, vont impacter nos finances d'ici 3 à 4 ans. Il est fort probable qu'à ce moment-là, le taux d'impôt devra être réévalué et ce ne devra pas être un tabou. Par contre - et je pense que c'est humain même si chacun œuvre pour le bien de notre collectivité – laisser un bénéfice trop important à disposition pourrait inciter tant le Conseil général que le Conseil communal à être moins rigoureux et moins regardant dans ses dépenses courantes et ses projets.

Avant, de conclure, je tiens à remercier ici mes collègues Conseillères et Conseillers communaux pour l'attitude responsable qu'ils ont tout au long de l'année et qu'ils ont eu tout au long de cette législature, je tiens à remercier toute l'Administration et particulièrement le Service des finances pour leur utilisation judicieuse et critique du denier public. Cette rigueur nous a permis de combler notre retard sur les travaux d'entretien en souffrance et cette rigueur nous permet aujourd'hui de ramener le taux d'impôt à un taux proche de la moyenne du district.

Je vous recommande ainsi d'accepter les budgets 2016

- *qui présentent un bénéfice de frs. 32'251.00 au chapitre des comptes de fonctionnement ;*
- *et un déficit de frs. 18'131'500.00 au chapitre des investissements. »*

Mme la Présidente remercie M. DEILLON pour sa présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme la Présidente passe la parole à **M. Jean Marc FASEL** pour le rapport de la Commission financière :

« La Commission financière a examiné avec attention le budget 2016 lors de ses séances des 17 et 24 novembre dernier. Elle remercie le Conseil communal et l'Administration pour les documents reçus et les réponses apportées à nos 26 questions. »

Le total des investissements prévus pour 2016 est un peu inférieur à 20 millions de francs, ce qui est relativement élevé, compte tenu des objets qui nous attendent ces prochaines années, école primaire en particulier. L'expérience montre cependant que de nombreux objets ne seront en définitive pas réalisés en 2016, notamment pour des difficultés administratives.

La Commission n'a pas trouvé d'investissements non pertinents. Elle est persuadée que le Conseil communal saura fixer les priorités et être économe, notamment en demandant des offres à plusieurs entreprises avant adjudication.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, nous relevons tout d'abord avec satisfaction qu'il est équilibré, avec un très léger bénéfice d'env. CHF 30'000.00, et ce malgré la baisse d'impôts qui vous est proposée ce soir. Les bonnes conditions financières actuelles proviennent

d'une gestion financière avisée du Conseil communal et nous l'en remercions. Des amortissements conséquents ont été réalisés régulièrement ces dernières années.

L'embellie est cependant passagère. Les années à venir s'annoncent à coup sûr moins réjouissantes. Des investissements élevés, qui ne pourront être différés, entraîneront une augmentation forte de la dette et des charges financières.

Ceci dit, la Commission financière accepte à l'unanimité les budgets de fonctionnement et des investissements 2016, et recommande au Conseil général d'en faire de même. »

Mme la Présidente remercie M. FASEL pour le rapport de la Commission financière.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

Mme la Présidente ouvre la discussion de portée générale concernant les budgets 2016. Pour ce faire, il s'agit de parcourir les divers chapitres de chaque budget. Les Conseillers qui souhaitent intervenir sont priés de se manifester et de citer le numéro et le nom du chapitre afin que chacun puisse comprendre clairement les interventions.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Aucune intervention.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

- **INTERVENTION DE M. VALENTIN BARD, POUR LE GROUPE PLR**

Page 19 - compte no 140.314.00 « Service du feu - Entretien du bâtiment »

M. Valentin BARD pose la question de savoir à quoi correspond la dépense relative à la toiture « ancien garage » et s'il est possible d'obtenir plus de détails.

M. Marc MENOUD précise qu'il s'agit de l'étanchéité de la toiture du bâtiment du Centre de renfort qui est défectueuse.

M. Valentin BARD pose la question de savoir si cette demande est indispensable, car elle est inscrite dans le budget de fonctionnement et le Conseil général n'aura plus l'occasion de poser des questions à ce sujet.

M. MENOUD précise que cette dépense est indispensable en raison de l'état catastrophique de l'étanchéité.

- **INTERVENTION DE M. NICOLAS SALAMIN, POUR LE GROUPE PS**

Page 21 – compte no 210.318.10 « Transports scolaires »

« Je souhaite proposer une modification du point 210.318.10 du budget de fonctionnement 2016 concernant les transports scolaires.

La Commune propose un transport scolaire pour les élèves de notre ville afin de desservir les quartiers extérieurs, le CO, la Condémine et le centre-ville. Ce système est en place depuis de nombreuses années et permet de limiter le ballet déjà important des voitures amenant les élèves en ville. Il y a néanmoins eu des changements conséquents des effectifs d'élèves depuis l'introduction de ce système. D'une part, la population de la ville, et donc le nombre d'élèves à transporter, n'a cessé d'augmenter. Cette augmentation pour les classes primaires uniquement est de 17 % depuis 2010 et ne va pas s'affaiblir dans l'avenir. D'autre part, l'introduction des deux années 1 et 2H, anciennement école enfantine, a augmenté de 30 % l'effectif des élèves romontois à transporter. Ces chiffres ne prennent pas en compte l'introduction de l'accueil extrascolaire qui amplifie encore cette augmentation sur une partie du trajet des bus.

Des aménagements ont été apportés au système, mais il reste néanmoins que les bus scolaires sont surchargés. La sécurité des enfants n'est plus assurée complètement puisque la plupart voyagent debout et que cela engendre des bousculades et des chutes lors des freinages avec les conséquences que l'on peut imaginer. Cette situation est d'autant plus dangereuse qu'on y retrouve pêle-mêle des enfants âgés de 4 à 15 ans, sans réelle surveillance. Cette situation problématique a été reconnue par la Commission scolaire il y a déjà plus de 5 ans. Les parents ont également fait part de leurs inquiétudes auprès de la Commune l'année dernière. Le problème est donc bien réel et il ne s'agit plus, à ce niveau-là, d'un sur-protectionnisme de la part des parents actuels, comme certains ont pu le décrire.

Proposer un transport scolaire efficace et cohérent au vu des besoins actuels et futurs est important pour notre Commune qui se targue d'être une ville au vert. Je souhaite donc demander une augmentation de CHF 60'000.00 au poste 210.318.00 du budget de fonctionnement afin d'ajouter un bus TPF par rapport à l'offre actuelle. Je propose de reprendre l'étude faite par la Commission scolaire en 2009, qui avait déjà réfléchi à ce problème. L'idée principale est de proposer un bus spécifique pour les élèves de 1 à 4H, c'est-à-dire de 4 à 7 ans. La somme demandée correspond à la mise à jour des coûts de cette solution proposée et étudiée par la Commission scolaire il y a déjà 5 ans.

Cette proposition a certes un coût. J'aimerais cependant mettre en avant quelques éléments qui permettent d'intégrer entièrement ce coût au budget 2016 proposé.

Premièrement, tous les membres de ce Conseil général sont conscient que l'établissement des budgets est un exercice difficile et que le Conseil communal est très conservateur lors de son établissement. Cette façon de faire est tout à fait justifiée, et nous sommes tous d'accord avec cette approche, mais elle amène depuis de nombreuses années à des comptes bien plus positifs que le budget lui-même et qui contiennent un bénéfice conséquent. Cette dépense supplémentaire ne va donc pas engendrer un déficit au final dans nos comptes.

Deuxièmement, on constate que certains postes du budget de fonctionnement 2016 concernent en fait des investissements et que ces sommes couvrent largement les frais du bus supplémentaire.

Pour finir, on remarque aussi que le taux de progression d'impôts (poste 900.400.00) est fixé actuellement à 3 %, bien qu'il puisse être monté jusqu'à 7.3 % selon le Canton. Un

choix de 4 % par exemple au lieu des 3 % actuels augmenterait les revenus du budget de fonctionnement d'env. CHF 85'000.00 et couvrirait donc largement le coût de ce bus supplémentaire, permettrait d'être encore très prudent sur les recettes fiscales à venir, tout en laissant un budget de fonctionnement bénéficiaire.

On peut donc voir que la question d'un bus supplémentaire n'est pas d'ordre budgétaire. Il s'agit au contraire de se poser la question de savoir si nous souhaitons proposer à nos élèves un transport plus sûr, mieux adapté aux besoins actuels de la Commune et qui sont plus en phase avec les attentes d'une partie des habitants de notre Ville. »

Mme la Présidente remercie M. SALAMIN pour son intervention, puis passe la parole à **Mme Micheline POULIN**, Conseillère communale en charge du dicastère des écoles.

«Tout d'abord, je souhaite rappeler que, pour la Commune de Romont, la mise en service d'un ramassage scolaire n'est pas obligatoire, sauf pour quelques élèves qui habitent à plus de 3 km de l'école ou dans le cas où il existe un danger sur la route.

Il y a quelques années, nous avons demandé qu'un bus-accordéon prenne en charge le quartier de La Maula. De plus, dans cette zone, nous avons ajouté un arrêt dans le haut du quartier afin que tous les élèves n'attendent pas et par conséquent, ne montent pas dans le bus au même endroit.

Avec les alternances, certains matins, le bus n'est pas plein, étant donné qu'il n'y a que le 50 % des élèves de la 1 à la 4H.

J'ai également demandé à plusieurs parents, dans mon quartier, s'ils rencontraient des problèmes par rapport aux bus scolaires, et leurs réponses ont été négatives.

Par conséquent, le Conseil communal rejette cette proposition.»

Mme la Présidente remercie Mme POULIN pour sa réponse.

M. SALAMIN tient à préciser que la demande du Groupe PS ne porte pas sur un bus pour le quartier de La Maula mais pour les habitants de toute la ville. Pour ce qui concerne l'aspect non obligatoire de l'organisation d'un transport scolaire, il faut quand même être bien conscient que, si tous les parents amènent leurs enfants en ville en voiture, la situation serait bien problématique. De plus, l'introduction d'un service PEDIBUS a été tentée ; or il faut se rendre compte que plusieurs quartiers de notre ville sont trop éloignés pour être couverts par un service PEDIBUS (jusqu'à 700/800 m). Ainsi, ce que propose la Commune n'est pas vraiment adapté et le coût supplémentaire qui est demandé ici avec cet ajout de bus est vraiment minime par rapport à nos finances et cela permettrait une nette amélioration au niveau des transports scolaires.

Mme la Présidente pose la question à M. SALAMIN de savoir s'il souhaite conserver ou non sa proposition.

M. SALAMIN répond par l'affirmative.

Dans pareil cas, c'est la proposition du Conseil communal qui est votée en premier lieu.

VOTE DE LA PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL / DECISION

LA PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL EST ACCEPTEE PAR 31 « OUI », 13 « NON » ET 1 ABSENTION CONCERNANT LE CHAPITRE 210.318.10 DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016.

LA DEMANDE DE MODIFICATION PROPOSEE PAR M. SALAMIN N'EST PAR CONSEQUENT PAS PRISE EN COMPTE.

- **INTERVENTION DE M. THIERRY JORDAN, POUR LE GROUPE PLR**

« Lors de l'analyse du budget 2016, le Groupe PLR a constaté, au compte 320.365.10 du budget de fonctionnement, le projet d'installer un panneau d'information lumineux pour la somme de CHF 35'000.00.

Si le Groupe PLR n'est pas opposé, sur le fond, à l'installation de ce panneau lumineux, il regrette toutefois le retour de ce projet par la petite porte du budget de fonctionnement, ne donnant pas la possibilité au Conseil général de se prononcer sur les détails qui, même si le projet a été redimensionné depuis, l'ont justement incité à le refuser plus tôt dans l'année.

Le Groupe PLR demande donc

- 1. que le montant de CHF 35'000.00 prévu pour l'achat et l'installation d'un panneau lumineux soit retiré du compte 320.365.10 du budget de fonctionnement ;*
- 2. que le même montant soit versé au compte des investissements.*

Le Groupe PLR se réjouit d'étudier une demande de crédit détaillé à ce sujet. »

Mme la Présidente remercie M. JORDAN pour son intervention, puis passe la parole à M. Christian PERRIER, Conseiller communal en charge du dicastère de la culture, qui précise que la volonté du Conseil communal n'était absolument pas de contourner une décision du Conseil général. Si le Conseil communal a inscrit ce montant dans le budget de fonctionnement 2016, c'est uniquement dans un souci d'économies financières, de façon à pouvoir amortir le montant de CHF 35'000.00 en un seul exercice. Dans un souci de complète transparence, le Conseil communal a décidé de retirer le montant de CHF 35'000.00 du poste 320.365.10 du budget de fonctionnement et de l'inscrire au budget des investissements 2016.

Le Conseil communal s'étant rallié à la proposition du Groupe PLR, **Mme la Présidente** soumet ainsi au vote la suppression de cette somme au budget de fonctionnement et son ajout au budget des investissements.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 32 « OUI », 12 « NON » ET 1 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE MODIFICATION DU COMPTE 320.365.10, SOIT SUPPRESSION DU MONTANT DE CHF 35'000.00 POUR L'INSTALLATION D'UN PANNEAU TOURISTIQUE LUMINEUX DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT POUR L'AJOUTER DANS LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS.

- **INTERVENTION DE M. EMMANUEL BUSSARD, POUR LE GROUPE PS**

« Je souhaite intervenir au sujet du chapitre 320.365.00 du budget de fonctionnement 2016 concernant les subventions accordées aux sociétés culturelles de notre ville.

A la lecture du budget 2016 et de la demande d'une baisse du taux d'imposition qui nous montre que les finances romontoises se portent à merveille avec des comptes 2015 qui devraient à nouveau « présenter un bénéfice correspondant à la moyenne de ces dernières années », selon le message y relatif, le Groupe PS s'est demandé comment il serait possible de faire bénéficier encore plus largement non seulement les habitants romontois, mais aussi les sociétés qui participent pleinement au bien-être de notre cité.

Après discussion, il a été décidé de vous proposer d'augmenter ce poste de CHF 20'000.00 dans le budget de fonctionnement 2016. A la suite du vote précédent, le budget 2016 resterait toujours bénéficiaire. »

Mme la Présidente remercie M. BUSSARD pour son intervention, puis passe la parole à **M. Christian DEILLON**, Vice-Syndic, Directeur du dicastère des finances.

«S'il est effectivement populaire de donner un peu plus d'argent aux sociétés, vous ne m'enlèverez pas de l'idée qu'à un peu plus de deux mois des élections, l'intervention me paraît calculée.

Je proposerais cependant au Conseil général de refuser cet amendement.

Le Conseil communal est très sensible aux activités des sociétés et très fier de souligner, dans ses discours, la riche vie associative et le soutien ponctuel qu'il leur apporte.

Mais le Conseil communal est également persuadé que la richesse des sociétés – c'est aussi la particularité de notre vie associative en Suisse – passe essentiellement par le bénévolat et pas forcément par l'assistantat !

Le Conseil communal met tout en oeuvre pour améliorer les infrastructures sportives et culturelles (et s'il y a bien un budget pour le prouver, c'est celui-là). Son souci est bien de mettre à disposition de la population et des sociétés à des prix sans commune mesure avec leur coût effectif. Et je crois que c'est la meilleure façon de soutenir les sociétés.

Enfin, j'aimerais rappeler que cela fait 10 ans que nous ramons pour ramener les finances à meilleur état et, maintenant que la pression se relâche un peu, ce genre de proposition est dangereuse. Ce sont des dépenses qui vont se répéter annuellement dans les budgets et, le jour où on devra augmenter les impôts, ce seront les premières

prestations qui seront visées et qui généreront beaucoup d'insatisfactions et de grincements de dents.

Je comprends que cette intervention était l'oeuvre de votre Groupe mais je suis quand même un peu étonné que ce soit un membre de la Commission financière qui s'en fasse le porte-parole.

Je propose au Conseil général de refuser cette demande.»

A la demande de **Mme la Présidente, M. BUSSARD** confirme vouloir maintenir sa demande de modification.

Dans pareil cas, c'est la proposition du Conseil communal qui est votée en premier lieu.

VOTE DE LA PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL / DECISION

C'EST PAR 32 « OUI », 11 « NON » ET 2 ABSEPTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LE CHAPITRE 320.365.00 DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016.

LA DEMANDE DE MODIFICATION PROPOSEE PAR M. BUSSARD N'EST PAR CONSEQUENT PAS PRISE EN COMPTE.

- **INTERVENTION DE M. EMMANUEL BUSSARD, POUR LE GROUPE PS**

Malgré le refus du Conseil général sur la proposition précédente du Groupe PS tendant à ajouter CHF 20'000.00 au poste 320.365.00, le Groupe PS propose la même augmentation de CHF 20'000.00 au chapitre 340.365.00 pour les subventions aux sociétés sportives.

M. Christian DEILLON, Vice-Syndic, Directeur du dicastère des finances, rappelle que, lorsqu'une société organise un événement particulier (anniversaire ou autre), le Conseil communal dispose d'un montant à cet effet et répond toujours favorablement.

Pour les mêmes raisons que pour la demande précédente, il propose donc au Conseil général de refuser cette proposition.

Dans pareil cas, c'est la proposition du Conseil communal qui est votée en premier lieu.

A la question posée par **Mme la Présidente, M. BUSSARD** confirme vouloir maintenir la proposition du Groupe PS.

VOTE DE LA PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL / DECISION

C'EST PAR 32 « OUI », 11 « NON » ET 2 ABSEPTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LE CHAPITRE 340.365.00 DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016.

LA DEMANDE DE MODIFICATION PROPOSEE PAR M. BUSSARD N'EST PAR CONSEQUENT PAS PRISE EN COMPTE.

Au terme de la lecture du budget de fonctionnement 2016, en page 42, **Mme la Présidente** pose la question de savoir si quelqu'un souhaite intervenir, au nom de son Groupe politique, au sujet des budgets 2016.

- **INTERVENTION DE M. VINCENT ROUBATY, POUR LE GROUPE PS**

«Lors de sa séance de préparation du mardi 1^{er} décembre, le Groupe PS s'est penché de manière très attentive sur les propositions de budgets 2016.

La Commune nous propose une baisse du taux d'impôt alors qu'il y a à peine deux mois, la Société fiduciaire BDO nous présentait une planification financière rouge vive pour les cinq ans à venir. Que faut-il en penser ? Voilà la grande question que s'est posée le Groupe PS.

Certes, les messages accompagnant les objets de la baisse d'impôt, des demandes de crédits et des budgets, étaient extrêmement clairs et expliquaient de manière limpide que les budgets 2016, accompagnés d'une baisse d'impôt tels que présentés ce soir, étaient possibles et réalisables. Voilà qu'après des années où nous nous étions presque persuadés que le taux d'impôt se devait d'être une constante, voilà qu'il n'est plus tabou de le modifier au besoin des budgets. Soit, pourquoi pas ? Surtout si cette modification s'avère légitime. Et une baisse d'impôts, même si elle risque fort d'être temporaire, est toujours intéressante pour les contribuables que nous sommes.

L'Exécutif a toujours clamé haut et fort que son but était une baisse du taux d'impôt. Et il y est arrivé. BRAVO ! C'est également le résultat des efforts demandés aux Romontois depuis plusieurs années. Le Groupe PS approuve donc cette baisse du taux d'impôt.

Cependant, l'Exécutif a fixé le taux de progression d'impôt (poste 900.400.00) à 3 % alors qu'il peut monter jusqu'à 7.3 % selon le Canton. Le Groupe PS pense que les recettes fiscales sont estimées trop prudemment et pourraient être augmentées grâce à un taux de progression fixé plus haut. Une hausse qui aurait permis de compenser un éventuel dépassement causé par des modifications de postes proposées ce soir et conserver un résultat équilibré du budget de fonctionnement.

Néanmoins, le Groupe PS va suivre une partie de la proposition de l'Exécutif et accepte à l'unanimité le budget des investissements présentant un déficit de près de 18 millions de francs, mais reste toujours nettement plus hésitant sur le budget de fonctionnement, pourtant équilibré.

Nous remercions l'Exécutif ainsi que le Personnel communal pour leur excellent travail dans le cadre de l'élaboration de ces budgets 2016. »

- **INTERVENTION DE MME JACQUELINE BALMAT, POUR LE GROUPE PLR**

« En date du 30 novembre 2015, le Groupe PLR s'est réuni pour discuter du budget de l'année 2016, dont il ressort les points essentiels suivants :

Le budget des investissements reste un poste marqué par des retards tant dans la mise en oeuvre que dans la réalisation. Les crédits à voter pour l'année 2016 sont de plus de

12 millions de francs, alors que les investissements déjà votés et non réalisés malgré des coûts d'étude parfois onéreux, comptent pour un montant de CHF 7'176'000.00. A relever que le chiffre d'investissements à voter ne prend pas en compte celui de la nouvelle école primaire, projet majeur de notre commune, actuellement au point mort.

Pour ce qui concerne les charges liées au fonctionnement, un constat général est fait. Celles-ci sont bien maîtrisées. Le Groupe PLR demande toutefois, en cas de période budgétaire plus aisée, de veiller à ne pas glisser des charges nouvelles dans le fonctionnement qui grèveraient les budgets sur le long terme et qui seraient plus difficiles à effacer dans des temps économiquement plus durs.

Le Groupe PLR ne perd pas de vue que les investissements et charges financières de ces prochaines années vont peser lourd dans les budgets de la Commune et, pour n'en rappeler que les principaux, l'école primaire, la déchetterie, les homes médicalisés et le CO.

Il constate avec satisfaction que le budget calculé avec un taux d'imposition des personnes physiques et personnes morales à CHF 0.90 permet de réaliser un bénéfice de CHF 32'251.00.

Aussi le Groupe PLR accepte le budget des investissements et de fonctionnement à sa majorité et il recommande au Conseil général d'en faire de même.

Il soutiendra le message sur une baisse d'imposition de CHF 0.95 à CHF 0.90. En effet, les charges actuelles sont maîtrisées et la vision sur les charges futures est connue. Les efforts financiers de ces dernières années permettent, par une gestion rigoureuse des finances, un retour à ceux qui les ont consentis.

Enfin, le Groupe PLR adresse ses chaleureux remerciements à M. GILLIERON, à toutes les personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ce budget, ainsi qu'aux membres du Conseil communal et à M. Christian DEILLON. »

- **INTERVENTION DE M. NICOLAS DAFFLON, POUR LE GROUPE PDC**

« Lors de sa séance de préparation du 3 décembre, le Groupe PDC a analysé la présentation des budgets de fonctionnement et des investissements 2016.

Les finances communales connaissent une embellie provisoire. Cependant, de nombreux crédits importants devront être votés ces prochaines années. C'est pourquoi le Conseil communal doit prendre toutes les précautions nécessaires afin de conserver des finances saines dans les années à venir.

Dans ces circonstances, il est primordial de ne pas vivre aujourd'hui au-dessus de ses moyens. La prudence que s'est fixée le Conseil communal à présenter un budget de fonctionnement équilibré est à relever et va clairement dans ce sens.

Néanmoins, des investissements sont indispensables, et le Groupe PDC a jugé que ceux présentés dans le budget des investissements sont nécessaires.

C'est pourquoi les deux budgets ont été approuvés à l'unanimité par le Groupe PDC, qui tient à remercier le Conseil communal pour tout le travail relatif à leur élaboration. »

- **INTERVENTION DE M. NICOLAS PACCAUD, POUR LE GROUPE HORIZONS NOUVEAUX**

« Le Groupe Horizons Nouveaux est satisfait avec les budgets présentés et les acceptera.

Nous tenons à remercier le Conseil communal ainsi que l'Administration pour le travail réalisé.

J'aimerais revenir sur les différentes interventions durant le passage en revue des budgets. Le Groupe Horizons Nouveaux n'est fondamentalement pas opposé à la modification de ces budgets. Toutefois, nous considérons qu'il est un peu tard pour vite rajouter ou modifier un montant budgété.

Soit par une intervention lors d'un Conseil général avant l'élaboration du budget, ou en contactant un ou plusieurs Conseillers communaux, ou bien en intervenant via la Commission financière, dans laquelle chaque groupe est représenté, il est possible de placer un sujet à budgéter.

Ainsi, au sein des groupes, nous pouvons comprendre les différents postes et prendre sereinement position. »

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** adresse ses remerciements aux différents intervenants puis enchaîne avec le point 2.2 de l'ordre du jour.

2.2 MODIFICATION DU COEFFICIENT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET LA FORTUNE DES PERSONNES PHYSIQUES DE 95 % A 90 % DE L'IMPOT CANTONAL DE BASE ET SUR LE BENEFICE ET LE CAPITAL DES PERSONNES MORALES DE 95 % A 90 % DE L'IMPOT CANTONAL DE BASE

Mme la Présidente passe la parole à **M. Christian DEILLON**, Vice-Syndic, Directeur du dicastère des FINANCES, à qui il appartient de présenter cet objet.

Mme la Présidente remercie M. DEILLON pour sa présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Jacqueline BALMAT**, pour la présentation du rapport de la Commission financière.

« Lors de ses séances des 17 et 24 novembre 2015, la Commission financière a pris connaissance de la demande de modification du coefficient d'impôt tel que mentionné dans le message no 2.2.

Conscients de l'importance de cette décision, les membres de la Commission financière, au vu des défis futurs de la Commune en matière d'investissements et de charges qui y sont liées, ont posé les questions suivantes, à savoir :

- *Si la création de réserves de fonctionnement était possible.*

Réponse du Conseil communal

Ce n'est pas possible. En effet, si des réserves ont pu être constituées par le passé, le Service des communes en a demandé leur dissolution.

- *Si l'impact fiscal de la décision de fermeture de Tetra Pak avait été pris en compte.*

Réponse du Conseil communal

Le budget 2016 avait été établi avant cette décision mais la Commune a mené des réflexions en lien avec cet élément nouveau et pense avoir une marge de manœuvre suffisante pour maintenir la baisse d'impôt.

Enfin, le budget présenté pour l'année 2016 avec le taux de CHF 0.90 est équilibré et les charges liées aux investissements à réaliser seront effectives à l'horizon 2017/2018.

Après délibérations, la Commission financière a accepté, à une large majorité, la demande de modification du taux d'impôt de 95 % à 90 %, et elle invite le Conseil général à en faire de même. »

Mme la Présidente remercie Mme BALMAT pour la présentation du rapport de la Commission financière, puis ouvre la discussion de portée générale.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

Mme la Présidente passe la parole à **M. Luc BARDET**, qui s'exprime comme suit, au nom des Verts :

«Les Verts ont été pour le moins surpris de cette proposition du Conseil communal, non pas seulement parce que la planification financière montre qu'une hausse d'impôt est inévitable à plus long terme, mais bien parce que le moment choisi ne relève pas de la bonne gestion mais du plus évident opportunisme.

Si l'on se réfère au message du Conseil communal, celui-ci se serait, ces quatre dernières années, posé la question, je cite « Serait-il judicieux d'effectuer une diminution du taux de l'impôt au vu des résultats obtenus ? » Et ce n'est qu'à trois mois des élections communales qu'il se décide pour cette mesure toute électoraliste ! On croit rêver tant la ficelle est grossière !

Alors que le Conseil communal confirme que seul un quart des dépenses ont été réalisées, on ne peut qu'être dubitatif. Quel bilan que celui de notre Conseil communal : 75 % de projets non réalisés !

Le tour de passe-passe est remarquable. En dix ans, le Conseil communal a transformé une montagne de dettes en une montagne de projets non réalisés, pour un montant à peu près équivalent !

NON, la Commune de Romont ne se porte pas mieux, contrairement à ce que l'on pourrait croire à l'annonce d'une baisse d'impôts !

NON, nous n'engrangeons pas les millions à tour de bras ! Nous remettons à plus tard les investissements indispensables. Ce n'est pas la même chose !

Si elle devient plus attractive sur le plan fiscal, notre Commune devient aussi moins attractive en termes d'infrastructures. Le bilan est donc tout simplement nul !

Le moment pour une baisse d'impôt est mal choisi. La fermeture de l'usine Tetra Pak est plus probable que jamais malheureusement. Elle entraînera une perte fiscale importante.

La conjoncture économique en général n'est pas des plus favorables :

- *franc fort,*
- *marchés européens dans le creux de la vague,*
- *révision de l'imposition des entreprises,*
- *et bientôt restrictions à l'embauche de la main d'oeuvre venant de l'Union Européenne.*

En baissant les impôts maintenant, nous ne ferions que renforcer un cycle économique déjà dans une mauvaise passe. Au vu des incertitudes actuelles, le montant de cette baisse d'impôt finira sans doute possible sur le compte épargne de nos concitoyens dont l'une des principales préoccupations du moment est justement le chômage. Voilà qui incite à faire de l'épargne !

Or c'est exactement l'inverse de ce dont l'économie a besoin ! La Banque Nationale le sait bien, elle qui pratique des taux d'intérêt négatifs !

Les Verts souhaitent que le Conseil communal, qui reprendra les rênes de notre Commune en 2016, ait les moyens de mener à bien les trop nombreux projets restés en attente.

Tous ces projets budgétés mais en attente sont autant d'argent qui manque à notre économie locale, autant d'emplois dont nous avons besoin mais qui ne sont pas créés.

Les Verts souhaitent que le Conseil communal se donne les moyens des ambitions de notre Cité. Romont doit devenir un vrai centre régional. Etre le plus gros bourg du district ne fait pas d'une cité un centre régional.

Libre au Conseil communal de définir la nature des moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir : engagement de personnel, amélioration du défraiement des Conseillers communaux, etc.

Les Verts rejettent cette baisse d'impôt proposée par le Conseil communal et lui demandent de négocier une autorisation en vue de créer une réserve exceptionnelle destinée aux investissements en attente, à commencer par l'école primaire dont nous avons absolument besoin.

Les Verts rejettent également la proposition totalement fantaisiste d'adapter le taux d'imposition lors de chaque budget annuel que l'on trouve en bas de la page 2 du message du Conseil communal ! »

Mme la Présidente remercie M. BARDET pour son intervention, puis passe la parole à **M. Achille DEILLON**, pour le Groupe PDC :

«Le Groupe PDC a pris connaissance du message relatif à la modification du taux du coefficient de l'impôt de 95 à 90 %.

C'est le résultat du respect des engagements pris par le Conseil communal lors de cette dernière législature, même si la réduction du taux d'imposition n'était pas l'objectif premier.

Le Groupe PDC salue cette rigueur dans la gestion des deniers publics.

En effet, les comptes de ces quatre dernières années ont présenté des bénéfices qui ont permis des amortissements importants et réduit par là-même l'endettement.

Le coefficient proposé nous rapproche des autres chefs-lieux du Canton qui varient entre 62 % et 83 %, et donne une image positive de la Ville de Romont, plus particulièrement dans sa gestion économique et financière.

C'est à l'unanimité que le Groupe PDC a approuvé la modification du coefficient d'impôt. »

Mme la Présidente remercie M. DEILLON puis passe la parole à **M. François-Xavier MEUWLY**, qui s'exprime en ces termes, au nom du Groupe Horizons Nouveaux :

« Lors de sa réunion du 30 novembre dernier, le Groupe Horizons Nouveaux s'est penché, entre autres, sur le message no 2.2.

Au sortir des discussions, nous sommes ravis que l'état des finances permette de faire profiter les contribuables de l'excellente gestion financière du Conseil communal durant ces dernières années.

Les Communes n'ayant pas le droit de créer des réserves pour les nombreux investissements futurs, il est donc parfaitement légitime de modifier le coefficient d'impôt.

Comme le beau temps avant l'orage, réjouissons-nous de cette excellente nouvelle avant de devoir ajuster éventuellement, dès 2018, le coefficient à la hausse, en fonction de l'avancement des gros chantiers.

N'hésitons pas à nous consoler de l'échec de la fusion avec Billens/Hennens et Mézières par cette baisse d'impôts.

En résumé, le Groupe Horizons Nouveaux soutient le Conseil communal dans la baisse du coefficient de l'impôt de 95 à 90 % et invite le Conseil général à accepter cette demande.»

Mme la Présidente remercie M. MEUWLY pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, elle passe sans transition au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 42 « OUI », 2 « NON » ET 1 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA MODIFICATION DU COEFFICIENT DE L'IMPÔT POUR LES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES DE 95 % À 90 %.

2.3 DEMANDES DE CREDITS

2.3.1 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 65'000.00 POUR L'ACQUISITION ET LE TRAITEMENT DES OPERATIONS ABSOLUMENT NECESSAIRES A LA CONSERVATION DU FONDS PHOTOGRAPHIQUE DE M. JEAN-LOUIS DONZALLAZ PAR LES ARCHIVES DE LA VILLE

Mme la Présidente passe la parole à **M. Roger BRODARD**, Syndic, Directeur du dicastère des AFFAIRES GENERALES, à qui il appartient de présenter cet objet.

Mme la Présidente remercie M. BRODARD de sa présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme la Présidente passe la parole à **M. Vincent BRODARD** :

«La Commission financière vous recommande à l'unanimité d'accepter cette demande de crédit. Lors du débat avec le Conseil communal, elle s'était posée la question concernant le prix prévu de CHF 20'000.00 pour le dédommagement à M. Jean-Louis DONZALLAZ pour le travail effectué. La réponse du Conseil communal a été de dire qu'il s'agissait du résultat de négociations avec M. DONZALLAZ afin de trouver le juste prix à payer. La Commission financière a dès lors été convaincue du bien-fondé de cette démarche. »

Mme la Présidente remercie **M. Vincent BRODARD** pour son intervention, puis ouvre la discussion de portée générale.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

Elle passe la parole à **M. Vincent ROUBATY**, pour le Groupe PS :

«Lors de sa séance de préparation du 1^{er} décembre, le Groupe PS s'est penché sur la demande de crédit de CHF 65'000.00 pour l'acquisition et le traitement du fonds photographique de M. DONZALLAZ par les archives de la Ville de Romont.

Si, comme dit le proverbe, « Une image vaut mille mots », les 300'000 images du fonds photographique de MM. Geisel, Bourquard et Donzallaz doivent représenter une sacrée encyclopédie, ou plutôt un bon livre d'histoire, puisque ces photographies représentent surtout une partie de la mémoire et des souvenirs de Romont et un patrimoine d'une richesse exceptionnelle sur l'histoire et les habitants de la région.

Le Groupe PS est convaincu de la nécessité de l'acquisition et du traitement pour la conservation de ce fonds photographique. Nous tenons également à remercier chaleureusement M. Jean-Louis DONZALLAZ d'avoir conservé et veillé au bon entretien des archives de ses prédécesseurs et de ses propres archives.

Le Groupe PS a donc accepté à l'unanimité cette demande de crédit et vous encourage à en faire de même. »

Mme la Présidente remercie M. ROUBATY pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, elle passe sans transition au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 44 « OUI » ET 1 « NON » QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 65'000.00 POUR L'ACQUISITION ET LE TRAITEMENT DES OPERATIONS ABSOLUMENT NECESSAIRES A LA CONSERVATION DU FONDS PHOTOGRAPHIQUE DE M. JEAN-LOUIS DONZALLAZ PAR LES ARCHIVES DE LA VILLE.

2.3.2 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 500'000.00 POUR LA REFECTION DES ROUTES COMMUNALES

Mme la Présidente passe la parole à M. Marc MENOUD, Conseiller communal, Directeur du dicastère de la VOIRIE, à qui il appartient de présenter cette demande de crédit.

Mme la Présidente remercie M. MENOUD de sa présentation, puis passe la parole à M. Thierry JORDAN, pour le rapport de la Commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

« Lors de ses séances des 17 et 24 novembre dernier, la Commission financière s'est penchée avec attention sur le message no 2.3.2 portant sur une demande de crédit de CHF 500'000.00 pour l'assainissement des routes communales.

Satisfaite des réponses et précisions obtenues, la Commission financière approuve à l'unanimité cette demande de crédit qui se fait dans la continuité des réfections entreprises depuis le début de cette législature.

Elle vous recommande de l'accepter également. »

Mme la Présidente remercie M. JORDAN pour le rapport de la Commission financière, puis ouvre la discussion de portée générale.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

Mme la Présidente passe la parole à M. Patrice GEINOZ.

«Je remercie le Conseil communal d'améliorer la Route des Trois-Sapins à la gare, car actuellement, cette route n'est plus praticable et, en cas de pluie, c'est très boueux. Je suis persuadé que, par la suite, cette route sera très utilisée par la mobilité douce, pour usage piétons et cyclistes.

Elle permettra de relier les centres culturels et sportifs de notre Commune, et plus particulièrement, elle motivera nos jeunes à se mouvoir en toute sécurité entre ces pôles de loisirs.

Lors de la séance du 11.12.2014, nous avons voté pour une demande de crédit de CHF 500'000.00 pour effectuer la pose d'un nouvel enrobé du giratoire de la Maula à la limite communale.

Cet automne, quand je suis monté à la Cabane de la Mycologie, un lieu très fréquenté par les Romontois, j'ai été surpris par la route, avec ces deux bordures aux extrémités, ce qui provoque un problème pour croiser.

Je propose au Conseil communal de trouver une solution en créant des places d'évitement à des endroits appropriés. »

Mme la Présidente remercie M. GEINOZ pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, elle passe sans transition au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 500'000.00 POUR LA REFECTION DES ROUTES COMMUNALES.

2.3.3 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 200'000.00 POUR L'ETABLISSEMENT D'UN PAD-CADRE DANS LE SECTEUR DE LA CONDEMINE

Mme la Présidente passe la parole à **M. Marc GENILLOU**, Conseiller communal, Directeur du dicastère des CONSTRUCTIONS, à qui il appartient de présenter cette demande de crédit.

Mme la Présidente remercie M. GENILLOU de sa présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Nicole BARDET** :

« La Commission financière a étudié cette demande de crédit et a demandé des compléments d'informations au Conseil communal lors de sa séance du 24 novembre dernier. Le Conseil communal a répondu à la satisfaction de la Commission financière.

Cette dernière a accepté, à la majorité de ses membres présents, cette demande de crédit et recommande au Conseil général d'en faire de même. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

Mme la Présidente passe la parole à **M. Luc BARDET**.

« Les écologistes ont été très actifs sur les questions d'aménagement du territoire à Romont ces dernières années. Ils ont, à ce titre, déposé plusieurs oppositions pour encadrer certains projets dont la planification laissait clairement à désirer.

En 2010 par exemple, Les Verts avaient contesté la création maladroite d'un PAD pour le hard discount qui borde le périmètre de la zone dont il est question ce soir. Nous étions alors les seuls à contester cette implantation, contre l'avis du Conseil communal et de tous les groupes politiques qui n'ont pas manqué de nous le faire remarquer, du PS à l'UDC !

Lors de la dernière séance de la Commission d'aménagement, le bien-fondé de cette implantation a été sérieusement mis en cause, alors que le premier centre commercial sur cette zone va ouvrir ses portes prochainement. Un centre qui comprend une surface de vente quelque quatre fois supérieure au projet initialement présenté et auquel Les Verts s'étaient fermement opposés à l'époque.

Ce bref rappel d'une histoire récente pour nous remémorer les rapides modifications que le domaine de l'aménagement du territoire a connu ces dernières années.

Il nous semble que la proposition du Conseil communal va dans le sens d'un meilleur aménagement tel que la loi fédérale sur l'aménagement du territoire l'entend. Un tel PAD-cadre permettra au Conseil communal de donner une cohérence à cette vaste zone qui s'en trouvera revalorisée au plus grand bénéfice des propriétaires fonciers.

Nous nous réjouissons que plusieurs de ces propriétaires fonciers soient dès à présent partie prenante au projet.

Les Verts se réjouissent également de l'amélioration qualitative des planifications communales récentes. Ils resteront évidemment attentifs aux projets d'aménagement et encouragent le Conseil communal à toujours viser l'excellence dans ce domaine, notamment en intégrant l'efficacité énergétique comme l'art. 9 point b) de la loi sur l'énergie le permet.

Les Verts soutiennent donc la proposition du Conseil communal et vous invite à en faire de même. »

Mme la Présidente remercie M. BARDET pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, elle passe sans transition au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 200'000.00 POUR L'ETABLISSEMENT D'UN PAD-CADRE DANS LE SECTEUR DE LA CONDEMINE.

2.4 VOTE FINAL DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DES INVESTISSEMENTS 2016

La parole n'étant pas demandée, **Mme la Présidente** passe directement au vote proprement dit.

Elle rappelle que nous votons chacun des budgets, c'est-à-dire celui des investissements et celui de fonctionnement séparément. Elle rappelle également la modification du montant relatif au panneau lumineux, qui passe du budget de fonctionnement au budget des investissements.

VOTE DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS AVEC LA MODIFICATION RELATIVE AUX PANNEAUX LUMINEUX DONT LE MONTANT EST TRANSFERE DANS LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS / DECISION

C'EST PAR 43 « OUI » ET 2 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2016.

VOTE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT AVEC LA SUPPRESSION DU MONTANT RELATIF AUX PANNEAUX LUMINEUX / DECISION

C'EST PAR 37 « OUI », 2 « NON » ET 6 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2016.

Au nom du Conseil général, **Mme la Présidente** adresse ses plus vifs remerciements à M. Christian DEILLON, Vice-Syndic, Directeur du dicastère des FINANCES, ainsi qu'à toute son équipe, pour l'excellence de leur travail.

3. APPROBATION DU REGLEMENT COMMUNAL SUR LA PARTICIPATION DES PROPRIETAIRES AUX FRAIS DE PLANIFICATION ET D'APPROBATION DES PLANS D'AMENAGEMENT DE DETAIL (PAD)

Mme la Présidente passe la parole à **M. Marc GENILLOUD**, Conseiller communal, Directeur du dicastère des CONSTRUCTIONS, à qui il appartient de présenter cet objet.

Mme la Présidente remercie M. GENILLOUD de sa présentation.

Elle propose de parcourir ce règlement, article par article, et invite les membres du Conseil général à se manifester en cas de question ou de remarque.

Ce document ne suscitant ni question ni remarque, **Mme la Présidente** passe sans transition la parole à **M. Thierry SCHMID**, pour le rapport de la Commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

« La Commission financière a analysé ce document lors de ses séances des 17 et 24 novembre. Si quelques remarques ont été émises sur les principes de répartition (art. 4), d'un point de vue strictement financier, il est clair que ce règlement fait sens et la Commission l'a accepté à une large majorité. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

Mme la Présidente passe la parole à **M. Luc BARDET**.

« Les Verts soutiennent sans réserve le règlement présenté par le Conseil communal. La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, qui invite à la densification et limite le développement de nouvelles zones à bâtir avantage sérieusement les propriétaires fonciers.

Certaines modifications des planifications communales permettent des plus-values qui se chiffrent par millions. Il paraît dès lors normal que les propriétaires soient mis à contribution.

La modification partielle du Plan d'Aménagement Local (PAL) récemment mise à l'enquête apporte des plus-values très conséquentes aux promoteurs concernés.

Les Verts seraient d'ailleurs heureux de savoir si le Conseil communal envisage également des conventions d'équipements avec les promoteurs des principaux projets immobiliers actuellement en cours et si une base légale suffisante existe aussi pour cela dans notre commune. Le Conseil communal pourrait-il nous donner quelques précisions à ce sujet ? ».

M. GENILLOUD précise que la signature des conventions est en cours concernant les quartiers du Pré des Comtes et des Echervettes. Il n'existe malheureusement pas de base légale pour faire participer les propriétaires au-delà du périmètre du PAD, sauf s'il y a des modifications de carrefours. Dans ce cas, la loi sur les routes permet de faire financer l'adaptation de ces carrefours en fonction de la charge de trafic. Lorsqu'il y a des aménagements de trottoirs supplémentaires au-delà du PAD, il n'existe pas de base légale mais, en principe, on parvient à négocier avec les propriétaires de ces terrains, puisqu'ils bénéficient de plus-values importantes sur leurs terrains, grâce à l'augmentation de ces indices.

M. BARDET se déclare satisfait des précisions de M. GENILLOUD.

M. Valentin BARD signale qu'à l'art. 4 du règlement au 2^e alinéa, il manque un accent circonflexe au « *montant total dû par les propriétaires.* »

Mme la Présidente remercie M. BARD de cette remarque tout à fait pertinente.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** passe au vote de ce règlement.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 44 « OUI » ET 1 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE REGLEMENT COMMUNAL SUR LA PARTICIPATION DES PROPRIETAIRES AUX FRAIS DE PLANIFICATION ET D'APPROBATION DES PLANS D'AMENAGEMENT DE DÉTAIL (PAD).

4. DIVERS

4.1 FUTUR BATIMENT SCOLAIRE DE LA CONDEMINE ET PROJET DE FUSION DES CERCLES SCOLAIRES BILLENS-HENNENS/MEZIERES/ROMONT

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN PERRIER, CONSEILLER COMMUNAL

« Permettez-moi de revenir sur l'intervention de M. Valentin BARD effectuée lors de la dernière séance du Conseil général du 08.10.2015, intervention concernant le futur bâtiment scolaire et les discussions avec les Communes de Billens-Hennens et Mézières sur une possibilité d'un futur cercle scolaire commun.

Depuis le 08.10.2015, sous la présidence du Préfet de la Glâne, M. Schorderet, le Conseil communal de Romont a eu deux séances d'explications avec les deux communes partenaires au projet sur le mode de financement proposé par la Commune de Romont pour la création d'une nouvelle école et sur la possibilité de créer un cercle scolaire commun.

Lors de ces séances, il a été rappelé à ces deux conseils communaux qu'ils avaient été représentés depuis le début des discussions au sein du groupe de travail, puis ensuite dans le jury du concours par un conseiller de chaque commune et qu'ils avaient été en accord avec toutes les décisions prises, par exemple

- *Que le programme du concours avait été établi en fonction du rapatriement à terme de toutes leurs classes dans les écoles de Romont.*
- *Qu'ils étaient au courant de la saturation des infrastructures scolaires de Romont, donc qu'ils étaient au courant du degré d'urgence pour la Commune de Romont quant à la réalisation d'une nouvelle école.*
- *Le Conseil communal de Romont leur a rappelé fermement qu'aucun élève de Romont ne se rendrait dans les écoles de Billens-Hennens et Mézières. Dès lors, il en résulte que, dès que les effectifs pour le maintien d'une ou de plusieurs classes ne seraient plus suffisants, leurs classes seraient définitivement fermées.*

Comme vous pouvez le constater, le Conseil communal de Romont a eu, avec les deux Conseils communaux de Billens-Hennens et Mézières, des séances d'explications pour le moins difficiles. Malheureusement, à l'heure actuelle, le Conseil communal de Romont ne peut vous exposer sa version définitive du projet. En accord avec la Préfecture de la Glâne, nous avons imparté un délai à ces deux communes à la fin du mois de novembre 2015 pour nous donner une réponse définitive quant à leur volonté de création d'un cercle scolaire regroupant les trois communes. Nous sommes toujours dans l'attente d'une décision de leur part.

Le Conseil communal de Romont tient à réaffirmer que, si une décision de la part de ces deux communes ne lui parvient pas très rapidement, il en déduira qu'elles ne souhaitent pas participer à un cercle scolaire commun. Ceci aura pour conséquence immédiate un redimensionnement du projet de la nouvelle école, uniquement pour les besoins de la Commune de Romont et bien sûr un nouveau calcul du coût de construction. »

Mme la Présidente remercie M. PERRIER de son intervention et passe la parole à **M. Valentin BARD**.

« Je tiens à remercier M. PERRIER de son explication concernant l'avancement du projet de l'école primaire et enfantine.

1. *Lors de la dernière séance du Conseil général, M. le Syndic exposait la vision du Conseil communal concernant l'école.*

➤ *Premièrement*

Il déclarait, je cite « C'est [effectivement] une priorité pour la Commune de Romont. »

➤ *Deuxièmement*

Il déclarait également, je cite « Si les communes de Billens-Hennens et de Mézières ne veulent pas adhérer au mode de calcul proposé, alors la Commune de Romont partira seule, en ne tenant compte que de ses propres besoins. »

2. *Ceci étant dit, le Groupe PLR constate alors la situation suivante :*

➤ *Première constatation*

Il existe déjà actuellement un manque de locaux. Ce n'est pas notre Groupe qui le dit, mais bien le Conseil communal dans son message du jeudi 1^{er} mai 2014 en déclarant, je cite « Cette situation démontre maintenant déjà un manque de locaux. »

➤ *Deuxième constatation*

Les élèves de la commune vont augmenter. Ici encore, ce n'est pas notre Groupe qui le déclare mais bien le Conseil communal, lors de la séance du Conseil général du 1^{er} mai 2014, je cite une fois de plus : « Une augmentation conséquente de nouveaux élèves sur la Commune de Romont est inéluctable dans les années à venir. »

➤ *Troisième constatation*

Le 1^{er} mai 2014, l'objectif du Conseil communal était d'avoir un bâtiment scolaire opérationnel pour la rentrée 2018/2019.

➤ *Quatrième constatation*

C'est bien les élèves romontois qui subissent actuellement les conséquences de l'attitude des communes voisines. Nous trouvons cette situation inacceptable.

➤ *Cinquième constatation*

Il semble assez clair que les Communes de Billens-Hennens et de Mézières, par leur attitude et par leur non-réponse, ne souhaitent pas s'associer à la Commune de Romont pour la construction de l'école primaire. Le Conseil communal doit en prendre acte.

3. *Au vu de ce qui précède, le Groupe PLR propose au Conseil communal de ne plus prendre en considération le partenariat des communes voisines dans ce projet. Nous demandons donc au Conseil communal de partir seul dans le projet de construction de l'école primaire. Dès lors, nous demandons au Conseil communal de soumettre au Conseil général un crédit jusqu'à concurrence de 20 millions de francs, comme proposé d'ailleurs par la Commission financière, pour la construction de ladite école, pour les besoins de Romont uniquement.*

4. *Si le Conseil communal n'adhère pas à cette vision, le Groupe PLR pense qu'il serait de bon ton d'obtenir l'avis des citoyens romontois dans ce dossier. Dès lors, le Groupe PLR, avec toutes les forces politiques le souhaitant, serait prêt à lancer une initiative communale demandant la construction d'une école enfantine et primaire répondant aux besoins de la Commune de Romont uniquement, et ce jusqu'à concurrence de 20 millions de francs.*
5. *Le Groupe PLR espère cependant ne pas arriver à cette extrémité et est persuadé de la clairvoyance dont fera preuve le Conseil communal. Pour que les élèves romontois bénéficient rapidement d'infrastructures adéquates, pour que les élèves romontois ne subissent pas l'attentisme des communes voisines, pour que les élèves romontois puissent également bénéficier de la bonne tenue des comptes communaux, nous demandons instamment au Conseil communal de prendre les mesures adéquates dans les plus brefs délais. »*

4.2 ETUDE DE FAISABILITE POUR UN PARKING AU POYET

INTERVENTION DE M. MARC GENILLOUD, CONSEILLER COMMUNAL

« Je me permets d'intervenir au sujet de l'étude de faisabilité d'un parking au Poyet, afin de faire suite à la demande de crédit du 26 février 2015.

Parmi les objectifs recherchés, on peut citer

- *rendre le centre-ville prioritairement aux piétons,*
- *aérer le centre-ville et les façades des bâtiments et monuments,*
- *garder une attractivité commerciale et touristique,*
- *répondre à une demande de stationnement ciblé.*

Différentes possibilités d'implantation du parking ont été prises en compte afin de définir leur faisabilité et leur capacité de stationnement.

Finalement, le site du Poyet s'est avéré la meilleure solution. Il pourrait recevoir 140 places de parc. Ce site peut être inscrit au PAL et bénéficie d'un préavis favorable du Service des Biens Culturels. Ce parking permettrait, de plus, de supprimer 150 places en surface afin d'aérer le centre-ville.

Les mesures à prendre dans le cadre de la nouvelle politique de stationnement seraient les suivantes :

1. *Les 140 places de stationnement du parking du Poyet seront mises à disposition des riverains et des employés moyennant l'achat d'un abonnement annuel.*
2. *Le stationnement en surface serait divisé en deux zones :*
 - *Une zone de stationnement de courte durée dédiée aux clients. Cette zone serait pour l'instant encore gratuite d'utilisation.*

- Une zone de moyenne et longue durée pour répondre aux besoins des employés, des riverains, des visiteurs et des clients de longue durée. Dans ce secteur, les utilisateurs seront soumis à une tarification horaire. Les riverains et certains employés auraient la possibilité d'acquiescer une vignette de stationnement annuelle.

Il est à noter que le Conseil communal n'a pas encore pris de décision formelle au sujet de ces dernières mesures.

Les buts recherchés sont

- Aérer le centre, créer des rotations et générer des recettes. Ces dernières permettraient de financer en grande partie l'investissement prévu, voire dans sa totalité.

Par contre, l'idée d'un partenariat public-privé a été écartée. En effet, pour rentabiliser un tel parking, il est nécessaire de réaliser une construction au-dessus de cet ouvrage. Vu l'emplacement, la construction d'un bâtiment locatif ou d'un hôtel s'avérerait très hypothétique.

En conclusion, je peux dire que la construction d'un parking souterrain de 140 places au Poyet est réaliste et économiquement supportable. Cependant, cette construction doit être accompagnée d'une politique de stationnement globale et adaptée aux besoins. Elle est de plus étroitement liée à la requalification de l'intra-muros et du développement de l'offre en transports publics, notamment à la navette qui relie la gare au centre-ville. C'est donc une affaire à suivre. »

4.3 DEMANDE DE CREDIT POUR L'ETABLISSEMENT D'UN PAD-CADRE DANS LE SECTEUR DE LA CONDEMINE

INTERVENTION DE M. ACHILLE DEILLON, CONSEILLER GENERAL

« Lors de sa séance de groupe et en particulier lors de la lecture du message relatif à la demande de crédit pour le PAD-cadre, le Groupe PDC s'est à nouveau interrogé sur le rôle et la définition de la Commission d'aménagement.

En effet, lors de cette dernière législature, plusieurs interventions posaient déjà cette interrogation.

Si la Commission n'a en effet qu'un rôle consultatif, elle est actuellement surtout une séance d'information et n'a pas de rôle participatif.

Le Groupe PDC demande au Conseil communal si, pour la prochaine législature, un rôle plus actif de la Commission d'aménagement pourrait être envisagé.

L'élaboration du PAD-cadre pourrait en être l'occasion, soit

- en transmettant et discutant le cahier des charges,

- *en établissant un calendrier des séances avec une présentation par étapes du processus,*
- *en invitant, si nécessaire, d'autres intervenants, les propriétaires qui participent financièrement, voire différents services.*

Sur le modèle des mandats d'études parallèles, la réponse pourrait être la tenue d'ateliers qui permettraient à la Commission de s'exprimer, de comprendre les objectifs et les enjeux de la densité.

Finalement, cette participation active offrirait au Conseil communal des réflexions et des alternatives dans ses réflexions sur l'aménagement de la Ville de Romont. »

En sa qualité de Président de la Commission d'aménagement, **M. GENILLOUD** propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Commission d'aménagement. Ainsi, cette dernière pourra décider quel rôle elle souhaiterait avoir dans le futur.

Mme la Présidente remercie tous les intervenants de la rubrique « DIVERS ». La parole n'étant plus demandée, elle passe la parole à **M. Roger BRODARD**, Syndic.

CONCLUSIONS DE MONSIEUR LE SYNDIC

*« Madame la Présidente,
Monsieur le Vice-Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Chers Collègues du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la presse,
Mesdames, Messieurs,*

Ce soir, nous avons vécu une séance du Conseil général très intéressante, sous divers aspects. Tout d'abord, la présentation du projet de rénovation du Cycle d'Orientation de la Glâne nous a montré la nécessité de cet investissement afin de répondre aux nouvelles normes en vigueur dans la construction et offrir de meilleures prestations pour tous les élèves de ce district, tant du point de vue scolaire que celui des loisirs et de la culture pour la population. Le Conseil communal vous remercie d'avoir répondu présents dès 19h30 afin d'écouter les arguments développés par MM. CRAUSAZ et CHOBASZ concernant les importants investissements à réaliser au COG en vue de la votation de février prochain.

Puis, la baisse du taux d'impôt que vous avez acceptée à une large majorité. Le Conseil communal vous remercie de la confiance témoignée à travers ce vote. Comme l'a relevé M. le Directeur des finances, il est juste que le contribuable romontois puisse bénéficier directement de l'embellie financière de la Commune. La décision prise par le Conseil communal de présenter des budgets équilibrés depuis une dizaine d'années était juste et nous en cueillons les fruits aujourd'hui. Le Conseil communal vous remercie également d'avoir accepté les autres points de l'ordre du jour.

Ce dernier budget de la législature 2011-2015 nous réjouit particulièrement. Toute l'équipe actuelle du Conseil communal est fière d'avoir pu conduire la Commune de Romont vers des eaux plus calmes

et rassurantes. Sans votre confiance et votre soutien éclairé et décisif, la tâche eut été plus difficile. Nous vous en sommes très reconnaissants.

L'année 2015 nous a apporté bien des satisfactions telles que l'inauguration de Nespresso, le renouvellement pour notre Ville du label « Cité de l'Energie », l'inauguration de la nouvelle pelouse du terrain de football du Glaney, la très belle saison culturelle du Bicubic avec un record d'abonnements, idem pour celle des Capucins, le magnifique succès du VitroFestival, la très bonne tenue de la Fanfare de Romont à la Fête cantonale des musiques fribourgeoises à Wünnewil-Flammat et les excellents résultats obtenus par les différents membres ou équipes de nos sociétés sportives.

Malheureusement, l'annonce de la fermeture de l'usine Tetra Pak est venue ternir ce tableau. Nous avons rencontré les représentants de la Direction de cette entreprise, accompagnés de M. le Préfet et d'une délégation de la Promotion économique. L'assurance nous a été donnée que la mise en place d'un plan social et l'aide au remplacement des ouvriers étaient la priorité de la Direction. Nous sommes de tout cœur avec celles et ceux qui ont perdu leur emploi en cette fin d'année 2015 et leur souhaitons de retrouver, dans la mesure du possible, un travail à la hauteur de leurs compétences.

Au nom du Conseil communal, je vous remercie de la confiance témoignée envers votre Exécutif. Au fil des jours, cette confiance renforce notre engagement envers la communauté et nous aide à mieux affronter les quelques revers inhérents à notre fonction.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et vous adressons nos vœux de bonheur et santé durant l'année 2016. Comme la joie et la bonne humeur sont la moitié de la santé, je vous invite toutes et tous à partager un moment de convivialité autour de l'excellent buffet préparé par M. Didier ECOFFEY, maître boulanger-pâtissier de son état et accessoirement Conseiller général et membre du Bureau depuis belle lurette. »

« Applaudissements... »

CONCLUSIONS DE MADAME LA PRESIDENTE

«La découverte de la case 10 du calendrier de l'Avent est désormais terminée. Chacun a eu l'occasion d'exprimer son avis par rapport aux points présentés. C'est à présent de la satisfaction que je ressens. Le sentiment d'avoir bien travaillé, et que notre rencontre et nos échanges furent fructueux.

Il existe le calendrier de l'Avent, mais n'oublions pas la tradition des fenêtres de l'Avent où un groupe de personnes se réunit autour d'une agape. La fenêtre de la Commune commence dans quelques instants. Quoi que nos idées politiques soient parfois différentes, je ne doute pas que nous serons tous d'accord pour dire qu'il s'agit d'une coutume à laquelle nous participons avec plaisir.

Et n'oublions pas que Noël, c'est avant tout un état d'esprit et une communion, qui prend tout son sens dans cette période traversée par des actes terribles, de par le monde.

Un grand MERCI pour votre attention et votre participation. Je vous souhaite à toutes et à tous un Joyeux Noël, ainsi qu'à vos familles. »

« Applaudissements... »

Au nom du Conseil général

La Présidente



Roxane ECOFFEY

Le Secrétaire



Yves BARD

Annexe

1. Présentation travaux agrandissements COG

GESTION PROSPECTIVE ANALYSE ET PLANIFICATION FINANCIÈRES

Commune de Romont, le 18 juin 2015

ANTOINE DEMBINSKI

CONSEILLER EN FINANCES PUBLIQUES
MA. ECO. PO., SPÉCIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES

YVAN HAYMOZ

RESPONSABLE DE LA SUCCURSALE DE FRIBOURG
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ

CENTRE DE COMPÉTENCES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE SUISSE
ROMANDE
RTE DE LA CORNICHE 2 - EPALINGES
CASE POSTALE 7690 - 1002 LAUSANNE
Tél.: 021 310 23 23 - Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch



GESTION PROSPECTIVE

Plan de la présentation

- Méthodologie
- Epuration des comptes de fonctionnement 2010 à 2014
- Présentation des résultats rétrospectifs (2010 à 2014)
- Hypothèses retenues pour la planification
- Séance de travail: modification de la projection statistique des dépenses et des recettes
- Conclusion de la séance



GESTION PROSPECTIVE

Méthodologie

- a) Horizon temporel de **10 ans** (5 années passées/ 5 années planifiées)
- b) **Epuration** des comptes, pour une analyse économique et non comptable
- c) Analyse des **tendances**
- d) Formulation d'un certain nombre d'**hypothèses** pour la planification

GESTION PROSPECTIVE

Plan de la présentation

- Méthodologie
- Epuration des comptes de fonctionnement 2010 à 2014
- Présentation des résultats rétrospectifs (2010 à 2014)
- Hypothèses retenues pour la planification
- Séance de travail: modification de la projection statistique des dépenses et des recettes
- Conclusion de la séance

GESTION PROSPECTIVE

Epuration des comptes

Deux exemples :

- Différence entre années fiscales et années comptables concernant les impôts personnes physiques et morales
- Différence entre **charges et dépenses**, respectivement **produits et recettes**

GESTION PROSPECTIVE

Epuration des comptes

Fonctionnement	2010		2011		2012		2013		2014	
	Dépenses	Recettes								
* Comptes de fonctionnement	22'165'824	23'460'242	22'433'757	22'816'068	20'330'422	21'760'154	22'139'634	22'271'596	24'944'100	24'906'437
Comptabilités intercommunales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Charges et produits uniques	21'868	47'725	0	12'000	6'624	0	0	0	0	0
- Amortissements supplémentaires	3'367'987	0	539'493	0	3'252'070	0	1'747'180	0	3'146'554	0
- Opération sur les réserves	82'500	90'264	1'576'600	235'200	6'477'404	1'381'000	0	646'634	1'863	1'620'797
- Imputations internes	381'005	484'298	338'191	350'215	329'230	412'298	321'430	421'976	247'133	686'636
- Subventions redistribuées et à redistribuer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Correctif des recettes fiscales	0	1'230'678	0	-20'210	0	800'185	0	-1'187'95	0	-237'587
- Gains comptables	0	3'264'698	0	519'488	0	8'845'680	0	0	0	0
- Domaines PE	108'439	2'137	103'668	0	228'472	0	235'346	2'137	219'954	2'137
- Péréquation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Corrections manuelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SERVICE DES EAUX	736'478	1'050'790	755'044	1'033'677	746'683	1'050'187	767'017	1'044'359	888'487	1'052'593
EPURATION	607'689	640'700	542'095	625'758	547'282	692'687	587'088	690'750	632'810	677'598
ORDURES MENAGERES	528'689	534'615	543'289	510'755	567'895	538'209	565'322	537'348	557'082	566'006
* Comptes de fonctionnement epurés	17'331'882	18'575'862	18'044'755	18'992'295	16'214'452	17'623'746	18'312'031	18'880'088	19'562'217	20'170'14

GESTION PROSPECTIVE

Plan de la présentation

- Méthodologie
- Epuration des comptes de fonctionnement 2010 à 2014
- Présentation des résultats rétrospectifs (2010 à 2014)
- Hypothèses retenues pour la planification
- Séance de travail: modification de la projection statistique des dépenses et des recettes
- Conclusion de la séance

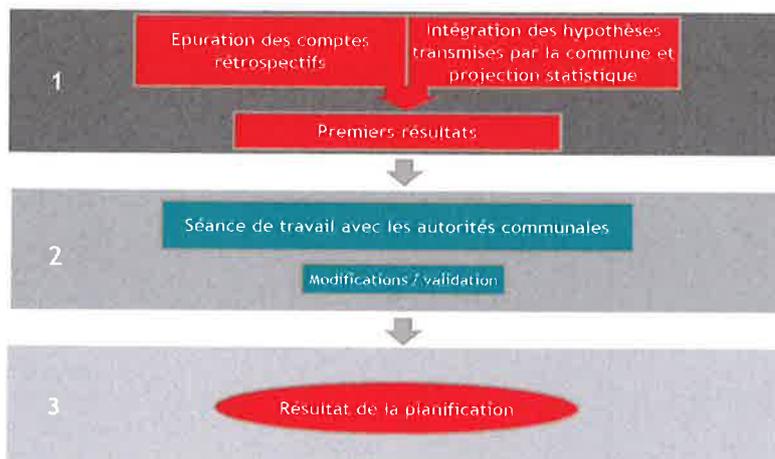
GESTION PROSPECTIVE

Résultats financiers (analyse financière)

Désignation	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes	18'575'698	19'502'805	19'623'248	19'800'099	20'073'074
Dépenses + amort. Oblig.	17'331'168	18'041'358	18'214'452	18'932'033	18'950'277
MNA	1'244'529	1'461'448	1'408'796	868'066	1'122'797
Solde domaines principe d'équivalences	353'249	329'762	426'223	382'033	217'817
MNAPE	1'597'778	1'791'209	1'835'019	1'250'099	1'340'614
Amortissements comptables	1'079'972	843'525	592'703	612'629	135'734
CF	2'677'750	2'634'734	2'427'722	1'862'728	1'476'348

GESTION PROSPECTIVE

Synthèse visuelle du processus de planification



GESTION PROSPECTIVE

Plan de la présentation

- Méthodologie
- Epuration des comptes de fonctionnement 2010 à 2014
- Présentation des résultats rétrospectifs (2010 à 2014)
- Hypothèses retenues pour la planification
- Séance de travail: modification de la projection statistique des dépenses et des recettes
- Conclusion de la séance

GESTION PROSPECTIVE

Hypothèses

1. Evolution planifiée de la population et des contribuables :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population	5'117	5'100	5'200	5'300	6'000	6'500
Contribuables	2'751	2'742	2'824	2'888	3'203	3'452

GESTION PROSPECTIVE

Hypothèses

2. Planification des recettes fiscales

- Intégration des coefficients IPP planifiés par la commune et progression en cohérence avec l'augmentation prévue de la population.
- IPM: Attention, dès 2019 le canton prévoit une baisse des taux. Cependant, celle-ci sera sans doute accompagnée de mesure de répartition entre les commune impossible à évaluer aujourd'hui.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Coefficient d'impôt	100.00	100.00	95.00	95.00	95.00	95.00	95.00	95.00	95.00	95.00
IPP	9'361'524	9'274'414	9'125'882	9'015'821	9'057'360	9'009'231	9'307'880	9'547'455	10'620'761	11'480'160
IPM	1'861'820	1'745'665	2'117'424	1'900'083	1'900'083	1'848'528	1'844'482	1'856'370	1'858'082	1'852'214
Autres recettes fiscales	3'322'266	3'759'164	3'872'864	4'009'523	4'160'410	4'254'353	4'258'168	4'265'179	4'272'331	4'579'626
Total recettes fiscales	14'545'610	14'779'243	15'116'170	14'925'427	15'117'853	15'112'110	15'410'529	15'669'005	16'751'174	17'912'000

GESTION PROSPECTIVE

Hypothèses

3. Planification des investissements :

	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Investissements	13'641'458	12'273'306	14'505'329	11'870'000	14'970'000	67'260'092

4. Taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts :

Taux d'intérêt passif	2.18%
-----------------------	-------

- Taux moyen pondéré en 2014 selon l'échéancier des emprunts

GESTION PROSPECTIVE

Hypothèses

5. Planification des taux de couverture PE:

- 70 Service des eaux: intégration des taxes de raccordement prévues
- 71 Epuration: intégration des taxes de raccordement prévues
- 72 Ordures ménagères

Taux de couverture	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
70 Service des eaux	143%	137%	142%	138%	118%	131%	125%	124%	124%	124%
71 Epuration	105%	115%	127%	123%	107%	117%	103%	68%	66%	66%
72 Ordures ménagères	101%	94%	84%	95%	102%	91%	91%	90%	90%	90%

GESTION PROSPECTIVE

Hypothèses

6. Planification des comptes de fonctionnement

- Année 2015 selon budget épuré (sauf recette fiscales selon années fiscales)
- Années 2016-2019 selon taux de progression moyen observé durant les 5 dernières années, avec les modifications suivantes:
 - Intégration des taux de progression prévus par le Service des communes pour les charges liées au canton
 - Intégration des taux de progression selon la population t-1 pour les charges liées au canton et au district dès 2019 (correspond au début de la progression extraordinaire de la population prévue)
 - Pas d'intégration des nouvelles charges de fonctionnement de la nouvelle écoles, étant donné que la contribution totale des autres communes serait équivalentes à celles-ci. En revanche, les amortissements et intérêts apparaissent dans la planification.
 - Revue et correction de la progression de certains comptes selon les informations du Service des finances de la commune.

GESTION PROSPECTIVE

Plan de la présentation

- Méthodologie
- Epuration des comptes de fonctionnement 2010 à 2014
- Présentation des résultats rétrospectifs (2010 à 2014)
- Hypothèses retenues pour la planification
- Présentation des résultats - discussion

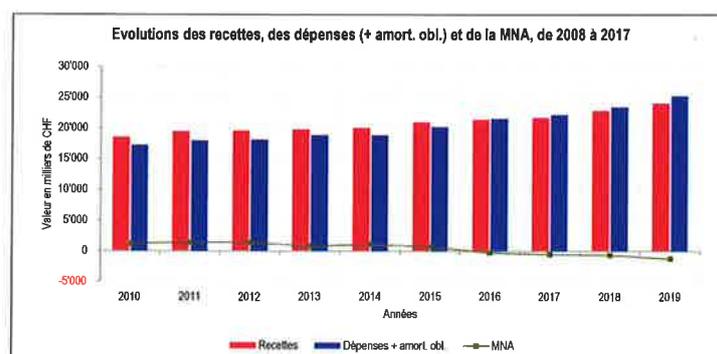
GESTION PROSPECTIVE

Résultats financiers (planification financière)

Designation	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	21'034'582	21'427'148	21'753'027	22'911'208	24'120'701
Dépenses	20'272'658	21'662'001	22'283'214	23'553'121	25'360'810
MNA	761'924	-234'854	-530'187	-641'912	-1'240'109
Solde domaines principe d'équivalences	312'682	187'614	-182'445	-226'613	-228'792
MNAPE	1'074'606	-47'239	-712'632	-868'526	-1'468'901
Amortissements comptables	252'379	600'964	1'092'654	1'846'383	1'939'983
CF	1'326'985	553'725	380'023	977'858	471'082

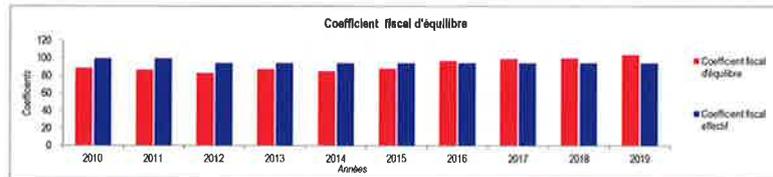
GESTION PROSPECTIVE

Résultats financiers (planification financière)



GESTION PROSPECTIVE

Résultats financiers (planification financière)

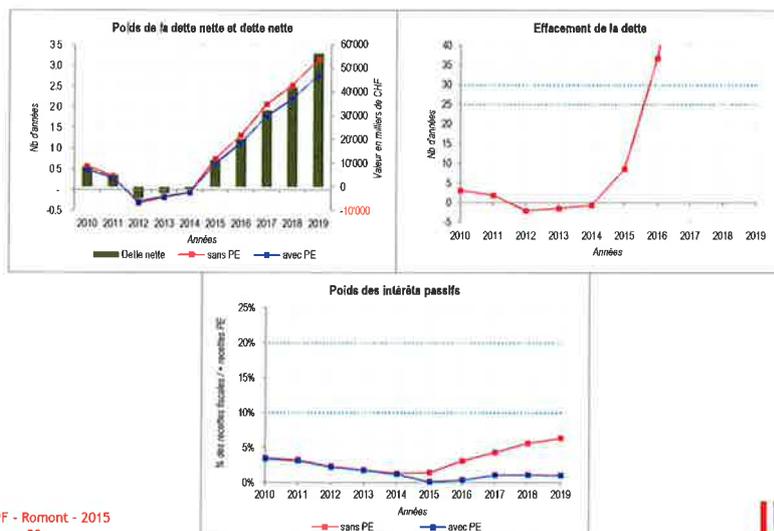


PF - Romont - 2015
Page 19



GESTION PROSPECTIVE

Résultats financiers (planification financière)



PF - Romont - 2015
Page 20



Merci de votre attention

ANTOINE DEMBINSKI

CONSEILLER EN FINANCES PUBLIQUES
MA. ECO. PO., SPÉCIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES

YVAN HAYMOZ

RESPONSABLE DE LA SUCCURSALE DE FRIBOURG
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔME

CENTRE DE COMPÉTENCES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE SUISSE ROMANDE
RTE DE LA CORNICHE 2 - EPALINGES
CASE POSTALE 7690 - 1002 LAUSANNE
Tél.: 021 310 23 23 - Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

